Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la fondation des petits frères des Pauvres, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la Note 15 de l'annexe « Produits et charges exceptionnels » qui précise que les produits de la réalisation de legs et donations, présentés jusqu'au 31 décembre 2014 en produits exceptionnels, sont désormais présentés en produits d'exploitation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

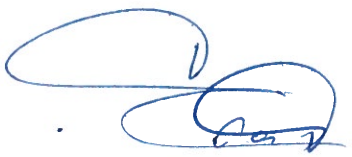

Jean-Claude MARTY

Fondation des petits frères des Pauvres

COMPTES ANNUELS 2015

Comptes annuels de l'exercice 2015

Sommaire

Bilan

Compte de Résultat

Annexe :

Note 1 Faits marquants de l'exercice et présentation de la fondation
- 1.1 Faits marquants de l'exercice
- 1.2 La fondation
- 1.3 Les fondations abritées

Note 2 Principes et méthodes comptables
- 2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels
- 2.2 Immobilisations incorporelles
- 2.3 Immobilisations corporelles
- 2.4 Immobilisations financières & valeurs mobilières de placement
- 2.5 Fonds propres
- 2.6 Fonds dédiés
- 2.7 Dons
- 2.8 Legs
- 2.9 Impôts

Note 3 Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours
Note 4 Immobilisations financières
Note 5 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités
Note 6 Créances et dettes
Note 7 Fonds propres
Note 8 Provisions
Note 9 Emprunts et autres dettes financières
Note 10 Autres achats et charges externes
Note 11 Charges de personnel
Note 12 Contributions volontaires en nature
Note 13 Dotations aux amortissements
Note 14 Produits et charges financiers
Note 15 Produits et charges exceptionnels
Note 16 Variation des fonds dédiés
Note 17 Résultat de l'exercice
Note 18 Rémunération des dirigeants
Note 19 Engagements reçus et donnés
Note 20 Passif éventuel
Note 21 Compte d'emploi annuel des ressources (C.E.R.) et son annexe

BILAN ACTIF

	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	176 559	133 205	43 354	72 830
Autres immobilisations incorporelles	626 000	67 625	558 375	269 106
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 502 296	24 664	1 477 632	1 477 632
Constructions	79 863 700	14 807 202	65 056 498	65 050 029
Installations techniques, matériel et outillage	183 284	114 094	69 190	85 266
Autres immobilisations corporelles	26 985	7 977	19 008	21 706
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	70 063		70 063	70 590
Immobilisations en cours				
Constructions en cours	1 802 574		1 802 574	695 570
Autres immobilisations en cours				
TOTAL (I)	**84 251 461**	**15 154 767**	**69 096 694**	**67 742 729**
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 137		8 137	16 755
Créances d'exploitation				
Autres créances	769 879	35 673	734 206	634 311
Valeurs mobilières de placement	8 709 988	5 482	8 704 506	13 584 152
Disponibilités	32 404 647		32 404 647	23 024 910
Charges constatées d'avance	293 467		293 467	283 278
TOTAL (II)	**42 186 118**	**41 155**	**42 144 963**	**37 543 406**
TOTAL GENERAL (I à II)	**126 437 579**	**15 195 922**	**111 241 657**	**105 286 135**

ENGAGEMENTS RECUS		
Legs et donations nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents mais non autorisés par la Préfecture		
- acceptés et autorisés par l'organisme de tutelle	4 752 287	1 169 319

BILAN PASSIF

	31/12/2015	31/12/2014
	Net	Net
FONDS PROPRES		
Fonds propres de la Fondation des petits frères des Pauvres		
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénable	10 000 000	10 000 000
Apports sans droit de reprise	1 776 000	1 776 000
Réserves	16 450 974	12 305 224
Report à nouveau	2 965 027	2 709 160
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	4 821 325	4 401 617
TOTAL DES FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE	36 013 326	31 192 001
Fonds propres des Fondations abritées		
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénable	34 769 756	34 769 756
Dotation consomptible	624 957	740 957
Apports sans droit de reprise	7 238 568	7 180 568
Réserves	14 582 245	12 921 859
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	749 611	1 660 386
Autres fonds propres		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 276 728	3 483 745
Droits des propriétaires (Commodat)	50 000	50 000
TOTAL DES FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES	61 291 865	60 807 271
TOTAL (I)	**97 305 191**	**91 999 272**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
FONDS DEDIES		
à la fondation des petits frères des Pauvres	338 246	234 250
aux fondations abritées	10 641 776	10 242 263
TOTAL (III)	**10 980 022**	**10 476 513**
DETTES		
Dépôts et cautionnements reçus	164 801	171 464
Emprunts et autres dettes financières *(1)*	1 304 624	1 670 395
Recettes sur actif successoral		
Autres dettes	1 474 631	955 854
Produits constatés d'avance	12 388	12 637
TOTAL (IV)	**2 956 444**	**2 810 350**
TOTAL GENERAL (I à IV)	**111 241 657**	**105 286 135**

(1) dont soldes créditeurs de banque et frais bancaires à payer	*5 561*	*241 694*
(1) Dont échéances sur emprunts à moins d'un an	*138 844*	*147 125*
(1) Dont échéances sur emprunts à plus d'un an	*1 160 219*	*1 281 576*

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus des immeubles	3 834 660	3 896 520
Quote-part de subventions d'investissement virées au compte de résultat	225 748	227 492
Dons	5 462 929	4 998 168
Produits de réalisation de legs et donations	1 271 638	2 038 569
Versements des fondateurs	392 314	371 680
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 018	17 485
Autres produits divers de gestion courante	148 152	80 171
Quote-Part de dotations consomptibles virées au compte de résultat	116 000	116 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**11 455 459**	**11 746 085**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Subventions accordées	1 026 267	648 423
Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles	1 218 998	1 266 433
Autres achats et charges externes	1 089 458	1 022 335
Impôts et taxes	361 749	340 620
Charges de personnel	1 080 214	962 440
Dotations aux amortissements	1 587 883	1 560 507
Dotations aux provisions d'exploitation	17 999	13 140
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**6 382 568**	**5 813 898**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**5 072 890**	**5 932 187**
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et produits assimilés	396 613	421 372
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	6 536	587
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	218 458	41 804
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**621 607**	**463 763**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 367	6 198
Intérêts et charges assimilées	26 253	30 903
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 018	713
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	**30 638**	**37 814**
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**590 969**	**425 949**
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	**5 663 859**	**6 358 136**

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2015	31/12/2014
3 - RESULTAT COURANT (report)	**5 663 859**	**6 358 136**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	49 447	22 596
Produits bruts sur cession d'actifs	593 000	362 500
Reprises sur provisions exceptionnelles		48 551
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**642 447**	**433 647**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	22 120	12 284
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	173 120	69 271
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	36 621	39 462
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**231 861**	**121 017**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**410 586**	**312 630**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**12 719 512**	**12 643 495**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**6 645 067**	**5 972 729**
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	**6 074 445**	**6 670 766**
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	9 500	93 168
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées	139 271	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	113 496	98 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées	538 784	603 931
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	**5 570 936**	**6 062 003**

Note 1 – Faits marquants de l'exercice et présentation de la fondation

1.1 Faits marquants de l'exercice

L'activité de la fondation des petits frères des Pauvres sur l'année 2015 traduit un développement régulier sans éléments exceptionnels notables.

Les évènements significatifs de l'exercice ont été les suivants :

- la création d'une nouvelle fondation abritée : la fondation JALMALV Paris Ile-de-France (Cf. note 1.3.8) ;
- l'acquisition et la rénovation par la Fondation abritée Bersabée d'une maison à Beauvais pour loger 7 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, souhaitant vivre comme chez elles mais dans un lieu adapté à leur maladie ;
- l'acceptation d'un legs d'un immeuble d'une vingtaine d'appartements à Clamart pour loger des personnes âgées ;
- la dissolution de la fondation abritée Lecordier pour les Femmes SDF.

1.2 La fondation des petits frères des Pauvres

1.2.1 Une première fondation, précédemment dénommée « Bersabée (fondation des petits frères des Pauvres) » a été créée en 1977 par l'association « Les petits frères des Pauvres » avec la mission d'assurer à des personnes âgées connaissant une existence difficile un logement confortable et bien situé, dans des conditions financières compatibles avec leurs ressources. Il s'agissait soit de personnes très âgées, soit de personnes de plus de 50 ans se trouvant en situation précaire auxquelles la fondation, comme son fondateur, l'association « Les petits frères des Pauvres », a étendu son action depuis 1985.

1.2.2 Par arrêté du 13 octobre 2003, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales a approuvé les modifications des statuts de la « Fondation Bersabée », lesquelles d'une part portaient sur l'élargissement de son objet et, d'autre part, lui conféraient le statut de « fondation abritante » capable d'accueillir des fondations individualisées. Cet arrêté a également approuvé le changement de son nom en « Fondation des petits frères des Pauvres », réservant le nom de « Fondation Bersabée » à la nouvelle fondation individualisée immédiatement créée, dont le but est de poursuivre l'activité de logement et d'assurer la continuité de l'action entreprise depuis la création en 1977 dans ce domaine.

1.2.3 La dotation d'origine de la fondation abritante, d'un montant de 10 000 000 €, est employée suivant ses statuts en Fonds Commun de Placement (F.C.P.), immobilier ou financier.

1.2.4 Le périmètre de ces comptes annuels inclut la fondation elle-même et l'ensemble de ses fondations abritées.

1.3 Les fondations abritées

Chacune des fondations individualisées, constituées sous l'égide de la fondation des petits frères des Pauvres, donne lieu à une individualisation de ses contributions aux comptes de bilan et de résultat globaux de la fondation. Les comptes de chaque fondation individualisée sont présentés spécifiquement à son Comité de Gestion, quand il y en a un. Celui-ci, composé de représentants des fondateurs et de la fondation abritante, définit les actions de la fondation individualisée et décide des budgets sous le contrôle et avec l'aide de la fondation abritante.

1.3.1 La « Fondation Bersabée » a pour objet de soutenir l'Habitat et l'Hébergement.

A cet effet, la fondation acquiert, à titre gratuit ou onéreux, aménage ou construit des logements, individuels ou collectifs, des unités d'hébergement temporaire et tous autres lieux de vie qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement de son but. Ces locaux sont mis directement ou indirectement à la disposition de personnes accompagnées par l'association « Les petits frères des Pauvres » ou d'autres partenaires.

Les fonds propres de cette fondation sous égide, d'un montant de 58 927 152 € (dont 33 030 000 € de dotation pérenne), sont employés en trois grandes masses :

- un Fonds Social de Logement (F.S.L.), c'est-à-dire des immeubles destinés à loger des personnes âgées et/ou en situation de précarité, pour 53,5 millions d'euros se décomposant en 2 sous-catégories : les logements individuels et les résidences sociales ;
- des Immeubles à Usage Social (I.U.S.), loués à des associations qui y conduisent une action sociale en accord avec l'objet statutaire de la fondation des petits frères des Pauvres, pour 2,8 millions d'euros ;
- et un Fonds Commun de Placement (F.C.P.), c'est-à-dire des actifs immobiliers pour 2,6 millions d'euros, destinés à fournir des revenus qui couvrent en partie les frais généraux de la fondation.

1.3.2 La « Fondation Philippe Othenin Girard » a pour objet « l'hébergement de grands vieillards valides ou invalides ».

A cet effet, la fondation a affecté un domaine dont elle est propriétaire au service des personnes âgées et, dans la mesure de ses possibilités, peut aussi venir en aide matériellement ou financièrement, directement ou indirectement, à des personnes âgées malades ou isolées ou disposant de faibles ressources.

La dotation pérenne de cette fondation sous égide, d'un montant de 1 739 756 €, est employée en deux grandes masses :

- le domaine de Mont Evray situé à Nouan Le Fuzelier (Loir et Cher), mis à disposition, via un bail à construction, de l'association « Les petits frères des Pauvres » qui y a fait construire un Centre de Rencontre des Générations, incluant un EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et des structures d'accueil de sessions de formation et de groupes de jeunes ;
- un portefeuille de valeurs mobilières et autres placements financiers, destiné à fournir des revenus pour couvrir les frais d'entretien du domaine.

1.3.3 La « Fondation Mireille et Pierre Landrieu » a été créée le 8 décembre 2006 à l'initiative d'une famille.

Cette fondation a pour objet de « soutenir des Œuvres et organismes d'intérêt général à caractère humanitaire et philanthropique et plus particulièrement dans les domaines :

- social : Aide aux personnes handicapées et en fin de vie, lutte contre l'exclusion et aide au logement social ;
- médical : Aide à la recherche médicale et soins palliatifs ;
- éducatif : Encourager la formation professionnelle par l'attribution de bourses et prêts d'études. »

C'est une fondation de flux qui finance ses actions à l'aide de versements des fondateurs, et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.4 La « Fondation UTB » a été créée le 17 septembre 2007 à l'initiative d'une entreprise coopérative du bâtiment de Pantin (Seine Saint Denis).
Cette fondation a pour objet :

- de soutenir des organismes qui apportent des soins spécifiques ou qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées ;
- de mener en son nom propre des actions à destination des personnes touchées jeunes par la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, visant à offrir un soutien et des moments de répit aux malades et à leurs aidants.

C'est une fondation de flux qui bénéficie, pour le financement de ses actions, d'un engagement de versements annuels de la part de l'entreprise fondatrice et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.5 La « Fondation Louise Roulin » a été créée le 11 octobre 2010 avec une dotation consomptible sur 10 ans. Elle vient poursuivre l'œuvre de l'association de bienfaisance « Clair Regard », elle-même créée dans les années cinquante par des femmes catholiques engagées dans des actions sociales en France et à l'étranger.

Elle a pour objet de soutenir l'entraide des personnes isolées de plus de cinquante ans et l'aide en leur faveur, que ce soit par des aides directes ou en subventionnant des actions conduites par des tiers qui concourent à cet objectif, en France ou à l'étranger.

1.3.6 La « Fondation Lecordier pour les femmes SDF » avait été créée le 22 octobre 2010 à l'initiative de trois sœurs d'une même famille.

Elle avait pour objet le soutien aux personnes en situation d'exclusion ou de précarité, et tout particulièrement aux femmes seules de plus de cinquante ans.

Cette fondation de flux bénéficiait, pour le financement de ses actions, d'un engagement de versements annuels de la part des fondatrices et d'autres dons qui lui sont spécifiquement affectés.

Sa dissolution au 31 décembre 2015 a été validée par le Conseil d'Administration du 8 décembre 2015.

1.3.7 Le « Fonds Andrée Morillon » a été créé le 17 décembre 2014 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Ce fonds a pour mission de soutenir des actions visant à apporter un soutien à des personnes âgées n'ayant que de faibles ressources ou/et en situation d'isolement, prioritairement aux familles des personnes victimes d'un accident médical par refus d'assistance, ainsi qu'à des personnes malades ou en fin de vie, et/ou des personnes hospitalisées.
Cette fondation de flux tire ses ressources d'apports du fondateur.

1.3.8 La « Fondation JALMALV Paris Ile-de-France » a été créée le 8 avril 2015 par l'association (Jusqu'à la mort accompagner la vie) « JALMALV Paris Ile-de-France ».
Cette fondation a pour objet de venir en aide aux personnes qui sont touchées par la souffrance, la maladie et le deuil.
Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels

. Les comptes couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 sont établis par référence aux règlements :

- ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 ;
- CRC n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le CRC n° 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotations.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées par référence au règlement CRC n 2008-12 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations

. Ils sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe, incluant un Compte d'Emploi annuel des Ressources.

. Les conventions générales comptables ont été appliquées en respectant les principes généraux suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

. La fondation n'est pas assujettie aux obligations de publication de certains documents, notamment prévisionnels, établies par la loi du 1er mars 1984 et codifié à l'article L 612-2 du code du commerce, relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

2.2 Immobilisations incorporelles (note 3)

. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition s'il est d'au moins 3 000 € (sinon, charge de l'exercice).

. Elles sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- logiciels spécifiques : 5 ans ;
- droits réservataires sur des lits ou logements acquis par la Fondation Bersabée à destination des personnes accompagnées par « les petits frères des Pauvres » : 30 ans ou 40 ans (selon durée précisée dans la convention).

2.3 Immobilisations corporelles (note 3)

. Conformément aux règlements CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- plus les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Seules les entrées avec un coût d'acquisition d'au moins 3 000 € sont immobilisées. Sinon, elles sont constatées en charges de l'exercice.

. <u>Actifs immobiliers</u>

La politique d'amortissement des actifs immobiliers a été définie en prenant en compte d'une part la valeur résiduelle des immeubles détenus par la fondation et, d'autre part, la durée d'utilité de ces actifs. Sur la base de ces éléments, les principes et durées d'amortissement suivants ont été arrêtés :

- terrains : non amortissables
- constructions : elles se décomposent comme suit :

  ✓ frais sur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition de biens immobiliers) : 5 ans ;

  ✓ structure des logements diffus : non amortissable (aucune perte de valeur n'étant estimée devoir être à constater globalement, compte tenu de l'objectif de détention à long terme) ;

  ✓ structure des résidences sociales :

  o partie correspondant au terrain ou l'emprise foncière : non amortissable,

  o partie correspondant aux « murs » acquis complétés des travaux de démolition éventuels et des travaux de gros-œuvre ultérieurs (à défaut d'estimation spécifique et précise, estimée à 50% de l'ensemble de la structure) : 50 ans ;

- ✓ ascenseur : 20 ans
- ✓ chauffage collectif : 10 ans
- ✓ toiture / étanchéité : 20 ans
- ✓ ravalement / menuiseries extérieures : 20 ans
- ✓ autres travaux dans les parties communes : 10 ou 20 ans
- ✓ rénovation individuelle (réfection intérieure de logements individuels ou locaux) : 10 ans

Ces amortissements suivent le mode linéaire.

. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations non décomposées sont amorties de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées des biens, à savoir :

- installations techniques, matériel et outillage :
  - ✓ agencements et mobilier de bureau : 10 ans
  - ✓ agencements du parc du domaine entretenu par la fondation Othenin-Girard : 5 ou 10 ans.
- autres immobilisations corporelles (reboisement forêt) : 10 ans

. Provisions

Les amortissements peuvent être complétés d'une provision pour dépréciation si la valeur probable de réalisation d'un bien se révélait être inférieure à sa valeur nette comptable, ou si la valeur vénale globale du parc immobilier devenait inférieure à sa valeur nette comptable.

2.4 Comptabilisation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement (note 5)

2.4.1 Classement

Les investissements à long terme dans des titres de sociétés œuvrant pour le logement social sont présentés dans les immobilisations financières sur la ligne « Autres immobilisations financières ».

Les valeurs mobilières ou autres placements représentant une partie de la dotation de la fondation ou de celle de ses fondations abritées, permettant d'assurer des ressources suffisantes au fonctionnement, sont des titres du Fonds Commun de Placement (F.C.P.).

Enfin, les valeurs mobilières ou comptes rémunérés détenus dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie sont des fonds de trésorerie. Les réserves en attente de financement d'actions sociales sont classées dans cette catégorie de placement.

Les valeurs mobilières et autres placements du F.C.P. et du Fonds de Trésorerie sont tous deux présentés en actif circulant.

2.4.2 Valorisation au bilan

Les immobilisations financières, les valeurs mobilières de placement et autres placements sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition à laquelle on ajoute les éventuels intérêts courus à la date de clôture. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation s'il advient que leur valeur probable de négociation à la date d'arrêté des comptes devient inférieure à leur prix d'acquisition (quel que soit l'horizon d'intention de détention de ces titres).

2.4.3 Cessions

Les produits nets sur cessions sont constatés en produits ou charges financiers au compte de résultat, suivant la méthode FIFO.

2.5 Fonds propres (note 7)

La fondation des petits frères des Pauvres a été créée en 1977 avec le statut de fondation de patrimoine et à ce titre a bénéficié de dotations initiale et complémentaires dont les revenus lui permettent de réaliser ses missions sociales. De nouveaux statuts approuvés par l'arrêté du 13 octobre 2003 ont ensuite autorisé la fondation à recevoir :

- des fonds en vue de l'octroi d'aides au-delà des seules aides au logement initiales,
- des affectations irrévocables de biens, droits ou ressources en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, sans que soient créées à cet effet des personnes morales nouvelles. Ces affectations peuvent être dénommées « fondation » ou « fondations sous égide ». Depuis l'année 2004, la Fondation des petits frères des Pauvres présente donc distinctement les dotations de la Fondation abritante des petits frères des Pauvres et les dotations des Fondations sous égide.

Présentés en note 7, les fonds propres comprennent :

. Les dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables comprenant

- les dotations pérennes initiales,
- les dotations pérennes complémentaires lesquelles peuvent :

  ⇨ être représentatives d'actifs aliénables apportés par les fondateurs (en particulier l'association « les petits frères des Pauvres » en ce qui concerne la fondation abritée Bersabée) ; en cas de cession de ces actifs, la fondation aura une obligation de réemploi,

  ⇨ résulter d'affectations d'excédents de ressources au financement d'actifs immobiliers ou financiers, décidées par le conseil d'administration de la fondation.

. Les dotations consomptibles apportées par les fondateurs de fondations abritées à dotation consomptible.

. Les apports sans droit de reprise qui correspondent à la valeur d'entrée des immobilisations reçues à titre gratuit conservées en nature depuis 2003 ; il s'agit essentiellement d'actifs immobiliers.

. Les réserves :

- de la fondation abritante : permettent le financement des futures actions de la fondation,

- des fondations abritées se limitent à une réserve affectée au financement d'actifs déjà utilisée de la fondation Bersabée. Celle-ci est représentative principalement des produits de réalisation de legs ou donations affectés au financement d'actifs immobiliers depuis 2003.

Chacun de ces éléments est retenu pour la valeur figurant dans l'acte juridique correspondant. La fondation n'a procédé à aucune réévaluation de la valeur de ses actifs ni de réévaluation de ses dotations correspondantes.

Ces dotations ou autres fonds propres sont investis soit en logements sociaux ou en autres immobilisations à caractère social (permettant la satisfaction directe des buts sociaux de la fondation ou de ses fondations abritées), soit en portefeuilles de valeurs mobilières ou biens immobiliers de rapport (dont les revenus permettent de financer ses frais de fonctionnement ou actions sociales).

. Le report à nouveau représente le solde net cumulé des excédents ou déficits des comptes de résultat des exercices antérieurs de la fondation abritante ; celui de chaque fondation abritée étant présenté en « fonds dédiés aux fondations abritées ».

. Le résultat de l'exercice figurant sous la rubrique « Fonds propres de la fondation des petits frères des Pauvres » reprend exclusivement le résultat de la fondation abritante, après inscription de la variation des « engagements restant à réaliser sur ressources affectées » en charge ou en produit, et avant décision d'affectation par le conseil d'administration.

. Le résultat de l'exercice figurant sous la rubrique « Fonds propres des Fondations abritées » reprend les résultats des fondations abritées qui doivent être affectés en fonds propres. Les résultats de l'année des fondations abritées reportés à nouveau sont présentés en « fonds dédiés » avec le cumul des excédents antérieurs.

. Les subventions d'investissement sont conditionnées à la réalisation d'une immobilisation (travaux de rénovation par exemple). Elles sont inscrites au passif du bilan, puis progressivement reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent, ces dernières n'étant pas obligatoirement renouvelées par la fondation.

. Le poste « Droits des propriétaires (commodat) » enregistre la valeur des logements mis à disposition gratuite de la fondation comme composante de son fonds social de logement (F.S.L.) en vertu d'accords contractuels spécifiques.

2.6 Fonds dédiés (note 16)

Dans le cadre de ses appels à la générosité du public, la fondation abritante ou ses fondations abritées peuvent être amenées à solliciter leurs donateurs pour la réalisation de projets définis préalablement à l'appel de fonds. Un fonds dédié peut également répondre à la demande spécifique d'un donateur. Dans ces cas précis, la

fondation opère un suivi de l'emploi annuel de ces ressources dans le but de pouvoir rendre compte du respect des engagements pris à l'égard des donateurs.

A la clôture des comptes de chaque exercice, les ressources non encore employées font l'objet d'une inscription spécifique au passif en compte de « fonds dédiés sur ressources affectées » avec pour contrepartie une inscription en charges ou en produits sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » ou « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Par ailleurs, en application du règlement 2009-01, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à une fondation abritée suit les mêmes règles de présentation et de gestion en fonds dédiés que ceux collectés dans le cadre d'opérations spécifiques de collecte de fonds auprès du public. Cette disposition a un impact important dans les comptes de la Fondation puisque ces fonds dédiés aux fondations abritées représentent 10 641 776 € au 31 décembre 2015.

2.7 Dons

Les dons constatés sur l'exercice sont ceux effectivement encaissés sur la période.

2.8 Legs

. Les legs en instance de réalisation sont enregistrés en hors bilan, pour la valeur estimée nette des charges pouvant grever ces biens, à la date de l'acceptation par le bureau de la Fondation.

. Les produits ne sont comptabilisés qu'à la fin de la réalisation de chaque dossier de succession. Ils sont alors enregistrés dans la rubrique « Produits de réalisation de legs et donations » du compte de résultat. Pour la fondation abritée Bersabée, ils ont jusqu'à ce jour été utilisés pour financer de nouveaux investissements en logements sociaux.

. Les biens reçus dans le cadre de legs ou d'apports à titre gratuit et qui sont durablement conservés en nature par la fondation dans le cadre de son objet (principalement appartements ou immeubles affectés au Fonds Social de Logement de la fondation abritée Bersabée) donnent lieu à enregistrement directement à l'actif du bilan par la contrepartie du compte de passif « apports sans droit de reprise », sans constat de produit en compte de résultat.

. En cours de réalisation, les dépenses et recettes sont comptabilisées dans des comptes d'attente. A la fin de l'exercice, si le solde de ces comptes est débiteur, il est intégré aux Charges constatées d'avance, et s'il est créditeur, aux Produits constatés d'avance au bilan. Lors de la réalisation effective du dossier de succession, ces comptes sont soldés par le compte de produit.

2.9 Impôts

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la fondation des petits frères des Pauvres n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés, ni à impôt spécifique sur ses revenus ou plus-values de cessions foncières ou financières. Sauf exception, la fondation est en revanche redevable des taxes foncières sur ses actifs immobiliers en fonds social de logement comme en fonds commun de placement.

Note 3 - Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours

3.1 Répartition

La ligne « Constructions » figurant à l'actif du bilan correspond à des biens immobiliers qui se répartissent en trois catégories :

- les logements du Fonds social de Logement (F.S.L.) : ils correspondent à l'objet même de la fondation abritée Bersabée : loger des personnes âgées ou en situation de précarité de plus de 50 ans à des conditions financières compatibles avec leurs ressources (Cf. note 1.2.1) ; au 31 décembre 2015, le F.S.L. comportait 626 logements répartis de la façon suivante :
  - 466 logements indépendants, et,
  - 160 logements regroupés dans diverses résidences sociales,

  Les biens immobiliers du F.S.L. comprennent également le domaine de Mont Evray de la fondation abritée Philippe Othenin-Girard (Cf. note 1.3.2).

- les Immeubles à Usage Social (I.U.S.) de la fondation abritée Bersabée : il s'agit de 6 locaux ou immeubles abritant les activités sociales d'associations telles que « les petits frères des Pauvres », « la porte ouverte », « Neptune »…

- les immeubles du Fonds Commun de Placement (F.C.P.) : destinés à produire des revenus assurant la couverture des charges de fonctionnement de la fondation ou celle du déficit de son activité sociale (voir note 1) ; ils se composent de 65 logements ou locaux d'activité au 31 décembre 2015 détaillés ainsi :

  - la fondation abritante présente à son actif :
    - deux immeubles situés à Paris ;
    - un immeuble à Dublin hébergeant l'activité de l'association locale des petits frères des Pauvres ;
    - deux appartements diffus et deux locaux commerciaux à Paris ;
    - deux niveaux de sous-sol comportant une trentaine de parkings dans l'immeuble de la Résidence Gautier-Wendelen à Paris 19e.

  - la Fondation Bersabée présente à son actif
    - deux immeubles situés à Villefranche-sur-Saône ;
    - quatre logements en copropriété en région parisienne ;
    - deux maisons et terres agricoles en Seine-Maritime (30 hectares d'herbages ou labours et 122 hectares de bois et forêts) reçues en donation en 2002.

3.2 Evolution des valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes (en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31.12.2014	Transfert*/ Régularisation	Entrées	Sorties	**31.12.2015**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Logiciels	176,6	-	-	-	**176,6**
- Autres : droits réservataires sur lits	326,0	-	300,0	-	**626,0**
Sous-total	**502,6**	**-**	**300,0**	**-**	**802,6**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Fonds Social de Logement	1 181,7	-	-	-	**1 181,7**
Fonds Commun de Placement	320,6	-	-	-	**320,6**
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	43 597,4	- 126,0	1 208,6	350,9	**44 329,1**
Fonds Social de Logement résidences sociales	20 064,0	126,0	383,1	44,9	**20 528,2**
Immeubles à Usage Social	3 214,4	-	-	-	**3 214,4**
Fonds Commun de Placement	11 665,0	-	153,5	26,5	**11 792,0**
- Installations, matériel et outillage	183,3	-	-	-	**183,3**
- Autres immobilisations corporelles	27,0	-	-	-	**27,0**
Sous-total	**80 253,4**	**-**	**1 745,2**	**422,3**	**81 576,3**
IMMOBILISATIONS EN COURS					
- Constructions en cours					
Fonds Social de Logement diffus	544,8	-	762,5	68,0	**1 239,3**
Fonds Social de Logement résidences sociales	8,2	-	38,5	8,3	**38,4**
Immeubles à Usage Social	136,1	-	40,9	-	**177,0**
Fonds Commun de Placement	6,5	-	344,1	2,7	**347,9**
- Autres immobilisations en cours	-	-	-	-	**-**
Sous-total	**695,6**	**-**	**1 186,0**	**79,0**	**1 802,6**
Totaux	**81 451,6**	**-**	**3 231,2**	**501,3**	**84 181,5**

AMORTISSEMENTS	31.12.2014	Transfert*/ Régularisation	Entrées	Sorties	**31.12.2015**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Logiciels	103,8	-	29,5	-	**133,3**
- Autres : droits réservataires sur lits	56,8	-	10,8	-	**67,6**
Sous-total	**160,6**	**-**	**40,3**	**-**	**200,9**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Fonds Social de Logement	24,7	-	-	-	**24,7**
Fonds Commun de Placement	-	-	-	-	**-**

AMORTISSEMENTS (suite)	31.12.2014	Transfert*/ Régularisation	Entrées	Sorties	**31.12.2015**
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	5 864,2	7,8	643,3	169,4	**6 345,9**
Fonds Social de Logement résidences sociales	4 018,1	- 7,8	592,5	22,2	**4 580,6**
Immeubles à Usage Social	382,6	-	60,8	-	**443,4**
Fonds Commun de Placement	3 225,9	-	232,5	21,1	**3 437,3**
- Installations, matériel et outillage	98,0	-	16,1	-	**114,1**
- Autres immobilisations corporelles	5,3	-	2,7	-	**8,0**
Sous-total	**13 618,8**	**0,0**	**1 547,9**	**212,7**	**14 954,0**
Totaux	**13 779,4**	**0,0**	**1 588,2**	**212,7**	**15 154,8**

VALEURS NETTES	31.12.2014	Transfert*/ Régularisation	Entrées**	Sorties	**31.12.2015**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Logiciels	72,8	-	- 29,5	-	**43,3**
- Autres : droits réservataires sur lits	269,2	-	289,2	-	**558,4**
Sous-total	**342,0**	**-**	**259,7**	**-**	**601,7**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Fonds Social de Logement	1 157,0	-	-	-	**1 157,0**
Fonds Commun de Placement	320,6	-	-	-	**320,6**
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	37 733,2	- 133,8	565,4	181,5	**37 983,3**
Fonds Social de Logement résidences sociales	16 045,9	133,8	- 209,4	22,8	**15 947,5**
Immeubles à Usage Social	2 831,8	-	- 60,8	-	**2 771,0**
Fonds Commun de Placement	8 439,1	-	- 79,0	5,4	**8 354,7**
- Installations, matériel et outillage	85,3	-	- 16,1	-	**69,2**
- Autres immobilisations corporelles	21,7	-	- 2,7	-	**19,0**
Sous-total	**66 634,6**	**- 0,0**	**197,4**	**209,7**	**66 622,3**
IMMOBILISATIONS EN COURS					
- Constructions en cours					
Fonds Social de Logement diffus	544,8	-	762,5	68,0	**1 239,3**
Fonds Social de Logement résidences sociales	8,2	-	38,5	8,3	**38,4**
Immeubles à Usage Social	136,1	-	40,9	-	**177,0**
Fonds Commun de Placement	6,5	-	344,1	2,7	**347,9**
- Autres immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	**695,6**	**-**	**1 186,0**	**79,0**	**1 802,6**
Totaux	**67 672,2**	**- 0,0**	**1 643,1**	**288,7**	**69 026,7**

* Transfert d'un logement du « Fonds Social de Logement diffus » au « Fonds Social de Logement résidences sociales » pour 97,8 K€.

** Investissements de l'exercice moins les dotations aux amortissements de l'exercice

Note 4 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières d'un montant de 70 063 € au 31/12/2015 sont constituées des :

- dépôts et cautionnements pour un montant de 54 818 € principalement constitués des fonds de roulement versés aux syndics de copropriété ; ce sont des avances permanentes de trésorerie, récupérées lors de la vente des lots de copropriété concernés ;

- titres d'une société œuvrant pour le logement social pour 15 245 €.

Note 5 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Evolution des valeurs brutes (intérêts courus inclus) et valeurs résiduelles au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros) :

	Valeurs brutes				Valorisation
	31.12.14	**Entrées 2015**	**Sorties 2015**	**31.12.15**	**au 31.12.15**
Valeurs mobilières de placement					
- ETF	6 769,6		-2 323,6	4 446,0	5 378,4
- Contrats de capitalisation	1 696,1	39,9		1 736,0	1 736,0
- Comptes à terme	4 630,3		-2 120,6	2 509,7	2 509,7
- Obligations	27,4		-27,4	0,0	
- Actions	196,5	1,8	-180,6	17,7	10,5
- SICAV et FCP	272,3	72,7	-345,0	0,0	
- Parts de Sociétés	0,6			0,6	0,6
Sous-total	**13 592,8**	**114,4**	**-4 997,2**	**8 710,0**	**9 635,2**
Disponibilités					
- Comptes sur livret	22 705,0	9 767,0	-210,5	32 261,5	32 261,5
- Comptes courants	319,9	23,0	-199,8	143,1	143,1
Sous-total	**23 024,9**	**9 790,0**	**-410,3**	**32 404,6**	**32 404,6**
Total	**36 617,7**	**9 904,4**	**-5 407,5**	**41 114,6**	**42 039,8**

Note 6 - Créances et dettes

6.1 Etat des « Autres créances » nettes

	≤ 1 an	**> 1 an**	**Totaux 31/12/2015**	**Totaux 31/12/2014**
Locataires	305 110 €		305 110 €	284 229 €
Gérants immobiliers	199 169 €	11 905 €	211 074 €	212 885 €
Débiteurs divers	211 395 €		211 395 €	98 495 €
Etat	6 627 €		6 627 €	38 702 €
TOTAUX	**722 301 €**	**11 905 €**	**734 206 €**	**634 311 €**

6.2 Charges constatées d'avance

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour charges de copropriété 1er trimestre 2016 :	137 568 €	136 205 €
Primes d'assurance au titre de l'exercice 2016 :	65 255 €	59 474 €
Primes d'assurance dommage ouvrage (reprises sur 10 ans) :	46 062 €	57 318 €
Dépenses sur actif successoral nettes des recettes	30 561 €	26 305 €
Divers	14 021 €	3 976 €
Totaux	**293 467 €**	**283 278 €**

6.3 Etat des « Autres dettes »

	≤ 1 an	> 1 an	Totaux 31/12/2015	Totaux 31/12/2014
Fournisseurs	862 986 €		862 986 €	391 767 €
Liées au personnel	217 267 €		217 267 €	182 798 €
Créditeurs divers	376 565 €		376 565 €	372 545 €
Etat	17 813 €		17 813 €	8 744 €
Totaux	**1 474 631 €**	**- €**	**1 474 631 €**	**955 854 €**

Note 7 - Fonds propres

Tableaux de variation (en euros) :

FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES (hors fondations abritées)

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015	Explication variation
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables	**10 000 000**			**10 000 000**	
Apports sans droit de reprise	**1 776 000**			**1 776 000**	
Réserve affectée aux projets associatifs de la fondation	*1 545 290*	*656 844*		*2 202 134*	*Affectation du résultat 2014*
Réserve affectée à la Résidence Chine	*938 027*		*70 574*	*867 453*	*Affectation du résultat 2014*
Réserve affectée à la Résidence Gautier Wendelen	*561 868*		*44 168*	*517 700*	*Affectation du résultat 2014*
Réserve affectée à la Résidence Labadié	*556 759*		*39 795*	*516 964*	*Affectation du résultat 2014*
Réserve sur dons non affectés	*8 703 280*	*3 643 443*		*12 346 723*	*Affectation du résultat 2014*
Réserves totales	**12 305 224**	4 300 287	154 537	**16 450 974**	Affectation du résultat 2014
Report à nouveau	**2 709 160**	255 867		**2 965 027**	Affectation du résultat 2014
Résultat de l'exercice	**4 401 617**	4 821 325	4 401 617	**4 821 325**	En augmentation : constatation du résultat bénéficiaire 2015 En Diminution : affectation du résultat bénéficiaire 2014
TOTAL FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE	**31 192 001**	9 377 479	4 556 154	**36 013 326**	

FONDATIONS ABRITEES

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015	Explication variation
Dotations initiales	*2 899 548*	*-*	*-*	*2 899 548*	*dont 170 k€ dotés en actifs inaliénables*
Dotations complémentaires	*31 870 208*	*-*	*-*	*31 870 208*	
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables	**34 769 756**	**-**	**-**	**34 769 756**	
Dotation consomptible	**740 957**		116 000	**624 957**	Consommation sur 2015
Apports sans droit de reprise	**7 180 568**	58 000	-	**7 238 568**	Legs de 50 % d'un appartement à Meudon la Forët conservé pour le fonds commun de placement
Réserves affectées au financement d'actifs	**12 921 859**	1 660 386	-	**14 582 245**	Affectation du résultat 2014 de la fondation Bersabée
Résultat de l'exercice	**1 660 386**	749 611	1 660 386	**749 611**	En augmentation : résultat 2015 de la fondation Bersabée à affecter en fonds propres En diminution : affectation du résultat 2014 de la fondation Bersabée
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	**3 483 745**	18 731	225 748	**3 276 728**	Fondation Bersabée En Augmentation : nouvelles subventions En Diminution : quote-part rapportée au compte de résultat
Droits des propriétaires (Commodat)	**50 000**		-	**50 000**	
TOTAL FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES	**60 807 271**	2 486 728	2 002 134	**61 291 865**	

Sur ces 61 291 865 € de fonds propres des fondations abritées au 31 décembre 2015, 58 927 152 € concernent la fondation abritée Bersabée.

Note 8 - Provisions

Les stocks et flux de provisions s'analysent comme suit :

	31/12/2014	Dotations 2015	Reprises 2015	31/12/2015
Provisions déduites de l'actif				
Sur créances clients	21 692 €	17 999 €	4 018 €	35 673 €
Sur valeurs mobilières de placement	8 651 €	3 367 €	6 536 €	5 482 €
Sous-total	**30 343 €**	**21 366 €**	**10 554 €**	**41 155 €**
Provisions passives				
Pour charges (litiges)	- €			- €
Sous-total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Totaux	**30 343 €**	**21 366 €**	**10 554 €**	**41 155 €**

Note 9 - Emprunts et autres dettes financières

Les emprunts et autres dettes financières d'un montant de 1 304 624 € au 31 décembre 2015 sont constitués des emprunts souscrits par la Fondation Bersabée en vue du financement de travaux dans des résidences sociales et de divers soldes bancaires créditeurs.
En voici le détail :

	Date d'emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/14	Remboursement capital en 2015	Capital restant dû au 31/12/15
APEC/ASTRIA	27/05/1991	167 694 €	35 566 €	17 651 €	17 915 €
CNAVTS	09/06/1993	131 337 €	6 566 €	6 566 €	- €
APEC/ASTRIA	03/07/1997	228 674 €	40 331 €	13 178 €	27 153 €
Caisse d'Epargne	05/02/2011	827 000 €	591 024 €	53 730 €	537 294 €
Caisse des Dépôts	18/02/2013	767 360 €	734 338 €	35 124 €	699 214 €
		2 122 064 €	**1 407 825 €**	**126 249 €**	**1 281 576 €**
Intérêts courus sur emprunts :					17 487 €
TOTAL EMPRUNTS :					**1 299 063 €**
SOLDES BANCAIRES CREDITEURS :					**5 561 €**
					1 304 624 €

Ventilation par échéance :

< 1 an	**< 5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
144 405 €	377 865 €	782 354 €	**1 304 624 €**

Note 10 - Autres achats et charges externes

Le poste « Autres achats et charges externes » du Compte de Résultat se compose des charges suivantes :

	2015	**2014**
Fournitures entretien et petit équipement	7 254 €	1 763 €
Équipement informatique	4 107 €	4 036 €
Fournitures de bureau & autres	11 607 €	7 755 €
Sous-total Autres achats	**22 968 €**	**13 553 €**
Location immobilière	49 600 €	49 600 €
Location mobilière	3 217 €	3 036 €
Maintenance et sous-traitance logiciels - entretien siège	21 146 €	20 043 €
Hébergement informatique	14 802 €	14 802 €
Entretien et assurance domaine Mont Evray	43 190 €	40 060 €
Organisation séjours et balades culturelles Alzheimer	47 859 €	44 503 €
Documentation & frais de colloque ou conférences	4 543 €	4 202 €
Sous-total Autres services extérieurs	**184 357 €**	**176 246 €**

Sous-total Autres services extérieurs (report)	**184 357 €**	**176 246 €**
Personnel intérimaire	14 234 €	- €
Personnel détaché	48 117 €	- €
Prestations extérieures pour les missions sociales	21 154 €	- €
Honoraires et frais juridiques *	89 957 €	86 293 €
Frais de Recherche de fonds	588 366 €	642 219 €
Frais de Communication	31 361 €	22 151 €
Voyages, déplacements et missions	40 287 €	32 688 €
Réceptions, séminaires et restauration	27 670 €	15 569 €
Services bancaires, frais sur titres et frais sur emprunts	5 322 €	7 991 €
Cotisations	9 174 €	9 077 €
Divers	6 490 €	16 547 €
Sous-total Autres charges externes de gestion courante	**882 133 €**	**832 535 €**
Total Autres achats et charges externes	**1 089 458 €**	**1 022 335 €**

* La ligne « Honoraires et frais juridiques » inclut les honoraires du cabinet Deloitte, commissaires aux comptes, pour un montant de 20 747 € TTC (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 qui transpose la directive 2006/43/CE).

Note 11 - Charges de personnel

L'effectif de la fondation est de 14 salariés au 31 décembre 2015 contre 12 au 31 décembre 2014. Cependant, le nombre d'ETP (équivalents temps plein) est de 13,8 sur 2015 contre 12,6 sur 2014.

Note 12 - Contributions volontaires en nature

La capacité de la fondation à réaliser ses missions repose non seulement sur les moyens financiers qui lui ont été alloués et sur son équipe salariée mais aussi sur la contribution en nature apportée par ses bénévoles et leur implication dans des fonctions variées : gestion des travaux du parc immobilier, relations avec les copropriétés, gestion locative et relations avec les personnes hébergées, assistance administrative, recherche de fonds, conseil juridique, suivi des fondations abritées, vie statutaire, participation au Comité des placements, …
Les heures de bénévolat dont bénéficie ainsi la fondation ont été estimées à 18 149 heures pour 79 bénévoles lors de l'exercice 2015, ce qui représente 11 Equivalents Temps Plein.

La diversité des compétences mises en œuvre et des fonctions assumées ne rend pas possible une valorisation monétaire signifiante de cet apport du bénévolat.

Note 13 - Dotation aux amortissements

La charge de la période se répartit comme suit par nature d'actifs :

	2015	2014
Immobilisations incorporelles		
Droits réservataires sur chambres pour personnes âgées	10 731 €	10 033 €
Logiciels spécifiques	29 476 €	34 092 €
Sous-total	**40 207 €**	**44 125 €**
Immobilisations corporelles		
Immeubles du Fonds Social de Logement diffus	643 099 €	632 481 €
Immeubles - Résidences Sociales	592 505 €	578 922 €
Immeubles à Usage Social	60 778 €	43 123 €
Immeubles du Fonds commun de Placement	232 521 €	242 800 €
Autres actifs corporels	18 773 €	19 056 €
Sous-total	**1 547 676 €**	**1 516 382 €**
Totaux	**1 587 883 €**	**1 560 507 €**

Note 14 - Produits et charges financiers

Les produits financiers et charges financières se détaillent comme suit :

	2015		
	Produits	**Charges**	**Résultat**
Valeurs mobilières de placement			
- ETF	159 433 €		159 433 €
- Contrats de capitalisation	39 860 €		39 860 €
- Comptes à terme	54 677 €		54 677 €
- Obligations	1 236 €	889 €	347 €
- Actions	44 066 €	3 494 €	40 572 €
- SICAV et FCP	23 032 €	2 €	23 030 €
- Parts de Sociétés	16 €		16 €
Sous-total	**322 320 €**	**4 385 €**	**317 935 €**
Disponibilités			
- Comptes sur livret	299 287 €		299 287 €
- Comptes courants (intérêts débiteurs)		202 €	- 202 €
Sous-total	**299 287 €**	**202 €**	**299 085 €**
Emprunts			
- Intérêts		26 051 €	- 26 051 €
Sous-total	**- €**	**26 051 €**	**- 26 051 €**
Totaux	**621 607 €**	**30 638 €**	**590 969 €**

Note 15 - Produits et charges exceptionnels

	2015	2014
Produits exceptionnels	642 447 €	433 647 €
Charges exceptionnelles	- 231 861 €	- 121 017 €
Résultat exceptionnel	**410 586 €**	**312 630 €**

Jusqu'au 31/12/2014, les produits de réalisation de legs et donations étaient présentés dans les produits exceptionnels. A partir des comptes 2015, ils sont désormais présentés parmi les produits d'exploitation au même titre que les dons.

Les produits exceptionnels 2015 sont essentiellement constitués :

- du prix de cession d'actifs immobiliers par la Fondation Bersabée pour 593 000 €,
- de la refacturation de travaux immobilisés à l'association Champ Marie suite au départ de ses locataires : 38 296 €,
- de la perception d'une indemnité pour désistement d'un acquéreur sur la vente d'un immeuble à Antibes : 5 000 €.

Les charges exceptionnelles 2015 sont essentiellement constituées :

- de la valeur nette comptable des actifs cédés par la Fondation Bersabée pour 173 120 €,
- et de dotations exceptionnelles aux amortissements sur des travaux mis au rebut dans des logements et locaux pour 36 621 €.

Note 16 – Variation des fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés à la fondation des petits frères des Pauvres sur ressources affectées :

	Fonds dédiés au 31/12/2014	Utilisation en cours d'exercice 2015	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2015	**Fonds dédiés au 31/12/2015**
Dons affectés à l'animation en maisons de retraite	50 250 €			50 250 €
Dons affectés à une potentielle future fond.abritée	176 000 €		50 000 €	226 000 €
Dons affectés au C.R.G.	- €	- 1 500 €	6 165 €	4 665 €
Dons affectés à rénovation maison vacances pfP	- €		50 000 €	50 000 €
Dons affectés aux petits frères des Pauvres de Nanterre	8 000 €	- 8 000 €		- €
Dons issus de l'appel à la générosité publique	234 250 €	- 9 500 €	106 165 €	**330 915 €**
Solde de la fondation Lecordier dissoute 31/12/15	- €		7 331 €	7 331 €
Autres fonds privés	- €	- €	7 331 €	**7 331 €**
Fonds dédiés à la fondation des petits frères des Pauvres :	234 250 €	- 9 500 €	113 496 €	**338 246 €**

Tableau de suivi des fonds dédiés aux fondations abritées :

	Fonds dédiés au 31/12/2014	Utilisation en cours d'exercice 2015	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2015	**Fonds dédiés au 31/12/2015**
Fondation Bersabée	9 584 849 €		389 312 €	9 974 161 €
Fondation Othenin-Girard	261 248 €	- 6 528 €		254 720 €
Fondation Landrieu	25 153 €	- 6 093 €		19 060 €
Fondation Utb	183 712 €	- 1 582 €		182 130 €
Fondation Lecordier	125 068 €	- 125 068 €		- €
Fondation Louise Roulin	14 233 €		21 716 €	35 949 €
Fondation Andrée Morillon	48 000 €		68 998 €	116 998 €
Fondation JALMALV Paris IDF			58 758 €	58 758 €
Fonds dédiés aux fondations abritées :	10 242 263 €	- 139 271 €	538 784 €	**10 641 776 €**

Note 17 - Résultat de l'exercice

Le solde du compte de résultat est excédentaire de 4 821 325 € sur 2015 contre 4 401 617 € sur 2014 pour la fondation abritante.
Le résultat de l'exercice 2015 des fondations abritées de 749 611 € correspond à la quote-part sur le résultat de la fondation Bersabée à affecter par le Conseil d'Administration en fonds propres.

Note 18 – Rémunération des dirigeants

Les dirigeants à savoir le président du conseil d'administration, le vice-président et le trésorier exercent bénévolement leur mandat. Ils ne perçoivent donc pas de rémunération. Il en est de même pour les autres membres du conseil d'administration.

Note 19 - Engagements reçus et donnés

19.1 Engagements reçus

Legs et donations à réaliser :

	Fondation abritante	Fondation abritée Bersabée	**Totaux**
Legs acceptés	55 000 €	4 578 781 €	**4 633 781 €**
Donations immobilières acceptées	6 506 €	112 000 €	**118 506 €**
Totaux	**61 506 €**	**4 690 781 €**	**4 752 287 €**

Donations temporaires d'usufruit en faveur de la fondation des petits frères des Pauvres :

Date début	Date fin	Objet	Affectation	Revenus nets 2015
08/12/11	07/12/15	Dividendes sur actions	Fondation abritante	24 571 €
08/12/15	07/12/22			
30/12/11	29/12/17	Dividendes sur actions	Fondation abritante	5 891 €
10/12/12	10/02/18	Dividendes sur actions	Fondation abritante	697 €
23/12/15	31/01/19	Dividendes sur actions	Fondation abritante	- €
30/12/15	29/12/18	Dividendes sur actions	Fondation abritante	- €
02/06/08	02/06/17	Appartement de 48 m² à Asnières loué par la fondation en tant que logement social	Fondation Bersabée	2 855 €
30/11/12	30/11/17	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	2 285 €
24/09/15	23/09/20			
30/12/13	30/12/16	Revenus locatifs sur un studio	Fondation Bersabée	4 213 €
31/12/13	30/01/19	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation Bersabée	30 450 €
18/12/14	17/12/19	50 % des revenus locatifs sur 2 immeubles	Fondation Bersabée	139 432 €
23/12/15	22/12/18	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	- €
30/11/12	30/06/16	Dividendes sur actions	Autre fondation abritée	86 700 €
28/10/14	27/10/24			
Total				**297 094 €**

19.2 – Engagements donnés

Conventions de financement

Conformément aux conventions de financement d'associations par la fondation des petits frères des Pauvres, signées en 2014 et 2015, il reste 19 500 € à verser sur 2016, 2017 et 2018 à 2 organismes.

Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01, les indemnités retraites acquises par les salariés présents à la date de clôture sont estimées à 57 033 €.
Cet engagement n'est pas constaté sous forme de provisions.
Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Calculée sur la base de la moyenne des 12 derniers mois de salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Duration de 12 ans : 2,28 %
- Taux de charges patronales : 64 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits acquis à la retraite : 1/8ème de mois de salaire par année d'ancienneté (plafonnée à 6 mois de salaire), selon l'accord du 22 septembre 2011 concernant les salariés de l'UES des petits frères des Pauvres

- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités 2010-2012 fournies par l'INSEE
- Coefficients de stabilité du personnel :
    - De > 62 ans à 46 ans : 100 %
    - De 45 à 40 ans : 90 %
    - De 39 à 36 ans : 75 %
    - Jusqu'à 35 ans : 55 %

Engagements d'entretien de sépultures

La fondation est engagée au 31 décembre 2015 à assurer l'entretien des sépultures de 4 de ses donateurs ou testateurs, sans limitation de durée et pour un coût annuel estimé à 710 €.

Engagements concernant une caution ou un crédit-bail
Aucun engagement donné.

Note 20 – Passif éventuel

Passif éventuel sur succession : suite à la récupération difficile d'une créance de 371 000 euros qui lui est due dans le cadre d'une succession ancienne et importante pour laquelle elle a été envoyée en possession depuis 2010, la Fondation a dû engager une procédure judiciaire contre une personne indélicate. Cette dernière tente à l'occasion de cette procédure de remettre en cause la qualité de bénéficiaire de la Fondation sur ladite succession. Les délais d'obtention d'un jugement définitif sont longs mais eu égard à la confiance de la Fondation sur ce dossier, il a été décidé de ne pas procéder au provisionnement des sommes et actifs relevant de cette succession.

Note 21 - Compte d'Emploi des Ressources 2015 (en euros)

EMPLOIS	Emplois de 2015 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2015	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2015 = au compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2015
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		**14 548 859** (A)
1 - MISSIONS SOCIALES	**4 844 873**	**924 634**	**1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**	**6 994 913**	**6 994 913**
1.1. Réalisées en France			***1.1. Dons et legs collectés***		
- Actions réalisées directement :	3 818 606	33 009	- Dons manuels non affectés	5 071 894	5 071 894
- Versements à d'autres organismes agissant en France	952 267	846 625	- Dons manuels affectés	564 681	564 681
			- Legs et autres libéralités non affectés	902 585	902 585
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités affectés	455 753	455 753
- Versements à d'autres organismes	74 000	45 000			
			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	729 983	729 983	**2 - AUTRES FONDS PRIVES**	247 968	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés					
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			**3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS**	246 836	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 048 845	10 414	**4 - AUTRES PRODUITS**	5 219 241	
		1 665 031			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	6 623 700		**I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT**	12 708 958	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	21 367		**II - REPRISES DES PROVISIONS**	10 554	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	652 280		**III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS**	148 771	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		**(31 593)**
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	5 570 936		**V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
V - TOTAL GENERAL	**12 868 283**		**VI - TOTAL GENERAL**	**12 868 283**	**6 963 320** (B)
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		548 188			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par des ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**2 213 219**	**VI - Total des emplois financés par ressources collectées auprès du public**		**2 213 219** (C)
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice (A)+(B)-(C)		**19 298 960**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	14 892 heures		Bénévolat	18 149 heures	
Frais de recherche de fonds	270 heures		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	2 987 heures		Dons en nature		
TOTAL	18 149 heures		**TOTAL**	18 149 heures	

Annexe au Compte d'Emploi des Ressources 2015

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources a été établi selon le Règlement n° 2008-12 du Comité de la réglementation comptable, l'arrêté du Conseil National de la Comptabilité du 3 avril 2008 et son Avis n° 2008-08.

Règles d'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

Afin de donner une information globale, comparable et transparente aux donateurs, les associations et fondations doivent établir un Compte d'Emploi annuel des Ressources globalisé permettant d'une part le rapprochement avec l'ensemble des produits et charges du compte de résultat et d'autre part, l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emploi et le suivi de l'emploi des ressources collectées auprès du public et non utilisées des campagnes antérieures.

EMPLOIS

Tableau de passage des Charges du Compte de Résultat aux Emplois du Compte d'Emploi des Ressources 2015 (en euros)

Emplois / Charges	**Compte de résultat**	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement		**CER**	Dotations aux provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	**CER**
				Frais d'info et de comm.	Frais fonctionnement général	**Total des emplois**			**Total général**
Subventions accordées	**1 026 267**	1 026 267				**1 026 267**			**1 026 267**
Travaux, entretien … immeubles	**1 218 998**	1 010 956			208 042	**1 218 998**			**1 218 998**
Autres achats et charges externes	**1 089 458**	270 162	588 366	29 039	201 891	**1 089 458**			**1 089 458**
Impôts et taxes	**361 749**	286 204			75 545	**361 749**			**361 749**
Charges de personnel	**1 080 214**	655 687	141 617		282 910	**1 080 214**			**1 080 214**
Dotations aux amortissements	**1 587 883**	1 343 076			244 807	**1 587 883**			**1 587 883**
Dotations provisions exploitation	**17 999**					**-**	17 999		**17 999**
Dotations provisions financières	**3 367**					**-**	3 367		**3 367**
Intérêts et charges assimilées	**26 253**	26 051			202	**26 253**			**26 253**
Charges nettes sur cessions de VMP	**1 018**				1 018	**1 018**			**1 018**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	**22 120**	22 120				**22 120**			**22 120**
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	**173 120**	173 120				**173 120**			**173 120**
Dotations exceptionnelles aux amortissements	**36 621**	31 230			5 391	**36 621**			**36 621**
Engagements à réaliser sur ressources affectées	**113 496**					**-**		113 496	**113 496**
Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées	**538 784**					**-**		538 784	**538 784**
Totaux	**7 297 347**	4 844 873	729 983	29 039	1 019 806	**6 623 701**	21 366	652 280	**7 297 347**

- *Missions sociales – détail et comparatif avec l'exercice précédent :*

	Emplois de 2015 '= au compte de résultat	*Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2015*	Emplois de 2014 '= au compte de résultat	*Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2014*
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1. Réalisées en France				
- Actions réalisées directement :				
Logement social et Immeubles à usage social	3 530 078 €	*- €*	3 430 721 €	*1 277 261 €*
Autres	288 528 €	*33 009 €*	107 220 €	*15 106 €*
	3 818 606 €	*33 009 €*	3 537 941 €	*1 292 367 €*
- Versements à d'autres organismes agissant en France				
Par la fondation abritante	474 300 €	*474 300 €*	244 321 €	*244 321 €*
Par les fondations abritées	477 967 €	*372 325 €*	334 934 €	*26 050 €*
	952 267 €	*846 625 €*	579 255 €	*270 371 €*
1.2. Réalisées à l'étranger				
- Versements à d'autres organismes				
Par la fondation abritante	20 000 €	*20 000 €*	13 168 €	*- €*
Par les fondations abritées	54 000 €	*25 000 €*	56 000 €	*- €*
	74 000 €	*45 000 €*	69 168 €	*- €*
Totaux	**4 844 873 €**	***924 634 €***	**4 186 364 €**	***1 562 738 €***

- Voici le détail des actions réalisées directement par la fondation abritée Bersabée en 2015, concernant le logement social et les immeubles à usage social :

Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles	1 010 956 €
Autres achats et charges externes	73 013 €
Impôts et taxes	286 204 €
Dotations aux amortissements	1 335 786 €
Charges financières - intérêts	26 051 €
Charges exceptionnelles	20 860 €
VNC actifs cédés	173 120 €
Dotations exceptionnelles aux amortissements	31 230 €
Charges de personnel	509 331 €
Personnel intérimaire	14 234 €
Personnel détaché	48 117 €
Frais de recrutement	1 176 €
Total	**3 530 078 €**

✓ *Aucune ressource collectée auprès du public n'est affectée à cette action. Elle est financée par les ventes immobilières, les loyers sociaux, les subventions perçues et des produits fonciers de rapport et financiers.*

- Les autres actions réalisées directement d'un montant total de 288 528 € comprennent :
  - Les coûts d'entretien et l'amortissement du domaine de Mont Evray à la charge de la fondation abritée Philippe Othenin-Girard : 57 649 € ;
  - Les frais liés aux séjours de détente, balades culturelles et d'étude sur un projet d'habitat pour les personnes atteintes jeunes d'Alzheimer et leur accompagnant, financés par la fondation abritée Utb : 63 369 € ;
  - Des prestations extérieures financées par la fondation abritante (tournée de 9 conférences réalisée par Daniel Geneau concernant la vieillesse et la préservation de la joie et reportage photos sur la thématique des personnes accompagnées en situation de précarité) : 21 154 € ;
  - Les charges de personnel affectées aux missions sociales (hors logement social) : 146 356 €

✓ *Les ressources collectées auprès du public affectées à ces actions sont de 33 009 €. Elles concernent les prestations extérieures de 21 154 € et des frais de mission sociale de la fondation Utb pour 11 855 €.*

- Les versements à d'autres organismes agissant en France ou à l'étranger sont des subventions accordées à des opérateurs sociaux, conformément à leurs objets, ces objets étant conformes à l'objet de la Fondation.

- *Frais de recherche de fonds :*

Les frais d'appel à la générosité du public de 729 983 € sont financés à 100 % par les ressources collectées auprès du public. Ils incluent les frais directs de recherche de fonds (348 183 €), la quote-part des frais du personnel de la fondation affectés à la recherche de fonds (141 617 €) et une refacturation de frais de l'association « les petits frères des Pauvres » pour ses services rendus dans ce domaine (240 183 €).

- *Les Frais de fonctionnement se composent de :*
  - Charges sur les biens immobiliers de rapport : 534 349 € (dont 240 611 € de dotations aux amortissements) ;
  - Frais de fonctionnement de la Fondation : 514 496 € (dont 9 587 € de dotations aux amortissements).

✓ *Les ressources collectées auprès du public affectées aux frais de fonctionnement ne sont que de 10 414 €. Elles ne concernent que trois fondations abritées.*

- *Investissements sociaux réalisés pendant l'exercice :*
  (en Fonds Social de Logements ou Immeubles à Usage Social)

Du fait que les investissements immobiliers sont amortis sur de longues périodes, leur montant ne peut être présenté directement en regard des emplois et ressources ressortant du compte de résultat de l'exercice. Il ne l'est ci-dessous qu'en tant que complément nécessaire à l'information sur l'emploi des ressources collectées auprès du public.

En effet, l'activité de gestion d'un parc de logements de la fondation abritée Bersabée explique qu'une partie significative des ressources, notamment toutes celles collectées auprès du public, soit affectée à son activité d'investissement (acquisitions / cessions, réalisation de travaux de réfection, restructuration, mises aux normes, maintenance ou gros entretien) et non de gestion courante. Or cette activité courante est mal reflétée par les amortissements figurant au compte de résultat, qui sont la conséquence des investissements passés et non courants.

Les investissements sociaux réalisés en 2015 par la fondation abritée Bersabée sous la forme d'achat de droits réservataires en EHPAD, d'acquisitions et de rénovation de logements, de résidences sociales et d'immeubles à usage social s'élèvent à 2 657 K€ (Cf. note 3.2 : entrées - sorties des en-cours) dont 548 K€ sont financés grâce aux ressources collectées auprès du public, soit la totalité des dons, donations et legs affectés spécifiquement à cette fondation abritée.

RESSOURCES

- *Ressources collectées auprès du public – détail et comparatif avec l'exercice précédent :*

	Ressources collectées sur 2015	Ressources collectées sur 2014
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
1.1. Dons et legs collectés		
► par la fondation abritante :		
- Dons manuels non affectés	5 071 894 €	4 541 116 €
- Dons manuels affectés sur la volonté des donateurs	115 571 €	118 624 €
- Legs et autres libéralités non affectés	902 585 €	651 441 €
	6 090 050 €	5 311 181 €
► par la fondation abritée Bersabée :		
- Dons manuels affectés à la fondation abritée Bersabée	179 135 €	290 358 €
- Legs et autres libéralités affectés à la fondation abritée Bersabée	369 053 €	1 387 128 €
	548 188 €	1 677 486 €
► par les autres fondations abritées :		
- Dons manuels affectés à ces fondations abritées	269 975 €	41 156 €
- Legs et autres libéralités affectés à la fondation abritée Bersabée	86 700 €	- €
	356 675 €	41 156 €
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Produits financiers sur Dons affectés à un fonds dédié	- €	- €
Totaux	**6 994 913 €**	**7 029 823 €**

Les dons et donations des fondateurs personnes physiques à leur fondation abritée sont désormais inclus dans les ressources collectées auprès du public, alors qu'ils étaient présentés en « autres fonds privés » en 2014.

- *<u>Autres fonds privés</u> – détail et comparatif avec l'exercice précédent :*

	Ressources collectées sur 2015	Ressources collectées sur 2014
- Versements des fondateurs par dons ou donations temporaires d'usufruit aux fondations abritées	125 614 €	371 680 €
- Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat d'une fondation abritée	116 000 €	116 000 €
- Dons par renoncement à remboursement de frais des bénévoles	6 354 €	6 914 €
Totaux	**247 968 €**	**494 594 €**

Les versements des fondateurs ne comprennent plus que des apports de personnes morales sur 2015.

- *<u>Subventions & autres concours publics</u> – détail et comparatif avec l'exercice précédent :*

	Ressources collectées sur 2015	Ressources collectées sur 2014
<u>Fondation Bersabée :</u>		
- Quote-part de subventions d'investissement reprise au compte de résultat	225 748 €	227 492 €
- Subventions d'exploitation	13 338 €	14 569 €
<u>Fondation Othenin-Girard :</u>		
- Subventions d'exploitation	7 750 €	2 129 €
Totaux	**246 836 €**	**244 190 €**

- *<u>Autres produits</u>*

Ils sont composés des postes du Compte de Résultat suivants :

	Ressources collectées sur 2015	Ressources collectées sur 2014
Revenus des immeubles	3 834 660 €	3 896 520 €
Autres produits divers de gestion courante (hors subventions)	127 063 €	63 472 €
Produits financiers : intérêts et produits assimilés	396 613 €	421 372 €
Produits financiers : produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	218 458 €	41 804 €
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	49 447 €	22 596 €
Produits bruts sur cessions d'actifs	593 000 €	362 500 €
Totaux	**5 219 241 €**	**4 808 264 €**

- *Variation des fonds dédiés collectés auprès du public :*

	Fonds dédiés à engager au début de l'exercice 2015	Utilisation en cours d'exercice 2015	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2015	**Montant des fonds dédiés restant à engager en fin d'exercice 2015**
Fondation abritante : dons affectés	234 250 €	- 9 500 €	106 165 €	330 915 €
Fondation Landrieu	25 153 €	- 6 093 €	- €	19 060 €
Fondation Lecordier	125 068 €	- 125 068 €	7 331 €	7 331 €
Fondation JALMALV	- €	- €	58 758 €	58 758 €
	384 471 €	**- 140 661 €**	**172 254 €**	**416 064 €**

31 593 €

SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE

Seule la fondation abritante n'a pas utilisé toutes ses ressources non affectées, collectées auprès du public.
Ce solde de 19 299 K€ est constitué de dons et legs non affectés qui seront principalement utilisés en liaison étroite avec son association fondatrice, dans le cadre de programmes d'actions pluriannuels sur lesquels la Fondation est déjà engagée ou en cours d'engagement. Ils se traduiront par des dépenses de soutien ou d'investissement actuellement à l'étude, sur les années suivantes.
En attendant les dépenses, ce solde est mis en réserves au sein des fonds propres de la fondation abritante.

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

Les heures de bénévolat dont a bénéficié la fondation ont été estimées à 18 149 heures lors de l'exercice 2015, non valorisées financièrement dans le CER (Cf. note 12).

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

➢ **Conventions avec l'association « les petits frères des Pauvres »**

Personnes concernées : Messieurs Alain Villez, Michel Chegaray, Philippe Le Bitoux, Philippe Chapal et Patrick Tuck-Sherman.

1) L'association « les petits frères des Pauvres » a refacturé ses services de recherche de fonds à la fondation des petits frères des Pauvres pour un montant de 240 183 € au titre de l'exercice 2015.

2) La fondation abritée Bersabée loue les locaux suivants dont elle est propriétaire à l'association « les petits frères des Pauvres » qui les utilise dans le cadre de ses missions sociales :

Local	Loyer 2015
16 rue Rostan à Antibes	à titre gratuit
5 rue Pasteur – Paris 11	40 100 €

3) La fondation a conclu pour le compte de la fondation abritée Philippe Othenin Girard, avec l'association « les petits frères des Pauvres », un bail à construction permettant la construction d'un EHPAD qui a pris le nom de CRG (Centre de Rencontre de Générations) conformément à la volonté du fondateur. Le loyer 2015 versé par l'association a été de 1 301 €.

4) Dans le cadre de diverses conventions ayant des objets divers, la fondation des petits frères des Pauvres a alloué en 2015 à l'association « les petits frères des Pauvres » en vue de son soutien financier aux projets de l'association :
   - Un montant total d'aides de 11 000 € versées par la fondation abritante ;
   - Un montant total d'aides de 236 830 € versées par 3 fondations abritées.

5) Selon la convention de mise à disposition de personnel du 28 janvier 2015 et son avenant du 31 août 2015 concernant Mme Zengin, l'Association a refacturé à la Fondation ses salaires et charges sociales pour un montant total de 48 117 €.

6) L'association a facturé à la Fondation abritée UTB un déjeuner à Chanoinesse pour des couples dont l'un des membres est atteint jeune par la maladie d'Alzheimer : 1 000 €.

➢ **Conventions avec l'association pfP – AGE, les petits frères des Pauvres – Association de Gestion des Etablissements**

Personnes concernées : Messieurs Michel Chegaray et Emmanuel de Fraguier

1) La fondation abritée Bersabée loue les résidences sociales suivantes dont elle est propriétaire à l'association pfP-AGE qui les gère :

Résidence	**Loyer 2015**
Gautier Wendelen	178 064 €
Anne-Marie Blaise	89 452 €
Vincent Compoint	28 206 €
Rue de la Chine	62 846 €
Jonquière (parties communes)	14 974 €
Labadié	69 069 €
Rivage	35 004 €
Total :	**477 615 €**

2) La fondation abritée Bersabée loue le CHRS et les logements passerelles suivants, dont elle est propriétaire, à l'association pfP-AGE :

Adresse	Loyer 2015
26 rue Lacroix - 75017 Paris	42 965 €
7-9 impasse Saint-Ouen - 75017 Paris	4 362 €
128 rue Legendre - 75017 Paris	4 362 €
82 avenue de Saint-Ouen - 75018 Paris	4 362 €
3 rue Etex - 75017 Paris	4 362 €
Total :	60 413 €

3) Dans le cadre d'une convention, la Fondation abritée Landrieu a alloué une subvention à pfP-AGE Résidence Gautier Wendelen de 12 945 € en vue de financer les frais d'hébergement (non couverts par l'aide sociale) de personnes en fin de vie et la formation de l'équipe salariée.

4) Selon le contrat de mandat du 2 novembre 2015 concernant la gestion locative des établissements, la Fondation a refacturé à l'Association des salaires et autres frais pour un montant total de 33 152 €.

➢ **Conventions avec l'association « Centre de Rencontre des Générations » (CRG)**

Personnes concernées : Messieurs Alain Villez et Patrick Tuck Sherman

1) La Fondation des petits frères des Pauvres a versé à l'association CRG une subvention de 1 500 € pour financer la 2ème tranche de plantations dans le cadre d'un projet de jardin thérapeutique.

2) Dans le cadre d'une convention, la Fondation abritée Landrieu a versé à l'association CRG une subvention de 15 000 € pour financer des frais de formation aux soins palliatifs et analyse des pratiques professionnelles.

3) Le CRG a refacturé en 2015 à la Fondation :
   - Des prestations concernant l'entretien du domaine de Mont Evray à la Fondation abritée Othenin-Girard : 22 098 € ;
   - Des prestations pour trois séjours de détente en Sologne à la Fondation abritée UTB : 37 510 € ;
   - Des prestations pour le séminaire de printemps 2015 de la Fondation : 8 972 €.

➢ **Conventions avec la Fédération des Amis des petits frères des Pauvres**

Personne concernée : Madame Mathilde Pavan

Dans le cadre de diverses conventions, la Fondation abritée Louise Roulin a alloué en 2015 à la Fédération des Amis des petits frères des Pauvres en vue de son soutien financier à ses actions, des subventions pour un montant total de 23 850 €.

Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Claude MARTY